



CONSEIL COMMUNAL DU 21 FÉVRIER 2019
GEMEENTERAAD VAN 21 FEBRUARI 2019

NOTES EXPLICATIVES COMPLÉMENTAIRES
AANVULLENDE TOELICHTINGSNOTA

Ouverture de la séance à 20:15
Opening van de zitting om 20:15

SÉANCE PUBLIQUE - OPENBARE ZITTING

Accueil Temps Libre - Buitenschoolse Opvang

11 Rapport d'activités 2017-2018 de la coordination Accueil Temps Libre (Complémentaire)

Le Conseil,

Considérant le décret de la Communauté Française du 3 juillet 2003, modifié par le décret du 26 mars 2009 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire, dit décret A.T.L. ;

Considérant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté Française du 3 décembre 2003, modifié par l'arrêté du 14 mai 2009, fixant les modalités d'application du décret du 3 juillet 2003 ;

Vu que la convention conclue entre la commune et l'Office de la Naissance et de l'Enfance, approuvée par le Conseil Communal en sa séance du 12 février 2015, précise les missions de la Coordination A.T.L. et les conditions à remplir pour être subsidiée ;

Vu qu'un rapport d'activités de la Coordination A.T.L. doit être approuvé par la Commission Communale de l'Accueil ;

Vu que le rapport d'activités couvrant la période du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018, approuvé par la Commission Communale de l'Accueil réunie le 14 janvier 2019, a présenté les objectifs prioritaires et les actions réalisées par la coordination durant cette période ;

Prend connaissance de ce rapport d'activités

Coördinatie Buitenschoolse Opvang - Activiteitenverslag 2017-2018 (Aanvullend)

De Raad,

Overwegende het Decreet van de Franse Gemeenschap van 3 juli 2003, gewijzigd door het Decreet van 26 maart 2009 mbt tot de coördinatie van de opvang van de kinderen tijdens hun vrije tijd en de steun aan de buitenschoolse opvang, genaamd het ATL-Decreet ;

Overwegende het besluit van de Regering van de Franse Gemeenschap van 3 december 2003,

gewijzigd door het besluit van 14 mei 2009, welke de wijze van uitvoering van het decreet van 3 juli 2003 bepaalt ;

Gezien de overeenkomst gesloten tussen de gemeente en het Office de la Naissance et de l'Enfance, goedgekeurd door de Gemeenteraad in zitting van 12 februari 2015, de taken van de Coördinator voor Buitenschoolse Opvang nader bepaalt evenals de voorwaarden waaraan er dient te voldoen om subsidies te bekomen ;

Gezien een activiteitenverslag van de Coördinatie voor Buitenschoolse Opvang moet goedgekeurd worden door de Commission Communale de l'Accueil ;

Gezien het activiteitenverslag over de periode gaande van 1 september 2017 tot 31 augustus 2018, goedgekeurd door de Commission Communale de l'Accueil tijdens haar vergadering van 14 januari 2019, de prioritaire doelstellingen en de verwezelijkingen verricht door de coördinatie heeft bepaald ;

Neemt kennis van dit activiteitenverslag.

1 annexe / 1 bijlage

ATL rapport d'activités.pdf

12 **Plan d'Action 2018-2019 de la coordination Accueil Temps Libre (Complémentaire)**

Le Conseil,

Considérant le décret de la Communauté Française du 3 juillet 2003, modifié par le décret du 26 mars 2009 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire, dit décret A.T.L. ;

Considérant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté Française du 3 décembre 2003, modifié par l'arrêté du 14 mai 2009, fixant les modalités d'application du décret du 3 juillet 2003 ;

Vu que la convention conclue entre la commune et l'Office de la Naissance et de l'Enfance, approuvée par le Conseil Communal en sa séance du 12 février 2015, précise les missions de la Coordination A.T.L. et les conditions à remplir pour être subsidiée ;

Vu qu'un plan d'action annuel de la Coordination A.T.L. doit être approuvé par la Commission Communale de l'Accueil ;

Vu que le plan d'action couvrant la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019, approuvé par la Commission Communale de l'Accueil réunie le 14 janvier 2019, a défini les objectifs prioritaires de la coordination durant cette période ;

Prend connaissance de ce plan d'action.

Coördinatie Buitenschoolse Opvang – Actieplan 2018-2019 (Aanvullend)

De Raad,

Overwegende het Decreet van de Franse Gemeenschap van 3 juli 2003, gewijzigd door het Decreet van 26 maart 2009 mbt tot de coördinatie van de opvang van de kinderen tijdens hun vrije tijd en de steun aan de buitenschoolse opvang, genaamd het ATL-Decreet ;

Overwegende het besluit van de Regering van de Franse Gemeenschap van 3 december 2003, gewijzigd door het besluit van 14 mei 2009, welke de wijze van uitvoering van het decreet van 3 juli 2003 bepaalt ;

Gezien de overeenkomst gesloten tussen de gemeente en het Office de la Naissance et de l'Enfance, goedgekeurd door de Gemeenteraad in zitting van 12 februari 2015, de taken van de Coördinator voor Buitenschoolse Opvang nader bepaalt evenals de voorwaarden waaraan er dient te voldoen om subsidies te bekomen ;

Gezien er een jaarlijkse actieplan van de Coördinatie voor Buitenschoolse Opvang moet goedgekeurd worden door de Commission Communale de l'Accueil ;

Gezien het actieplan over de periode gaande van 1 september 2018 tot 31 augustus 2019, goedgekeurd door de Commission Communale de l'Accueil tijdens haar vergadering van 14 januari 2019, de prioritaire doelstellingen van de coördinatie tijdens deze periode heeft bepaald ;

Neemt kennis van dit actieplan.

*1 annexe / 1 bijlage
ATL plan d'action.pdf*

Affaires Générales - Algemene Zaken

13 **Motion pour une commune ambitieuse en matière de lutte contre le dérèglement climatique (introduite par Ecolo-Groen) (Complémentaire)**

LE CONSEIL,

Vu l'article 29 du Règlement d'Ordre Intérieur approuvé par le Conseil Communal en sa séance du 25.09.2014 ;

PREND CONNAISSANCE

du texte de la motion ci-dessous :

Considérant l'urgence à agir en matière de lutte contre le dérèglement climatique, tant individuellement que collectivement ;

Considérant les conséquences environnementales, sociales et économiques de l'augmentation de la fréquence des épisodes climatiques extrêmes ;

Considérant qu'il en relève de la solidarité internationale et que la politique en la matière est une question de devoir éthique ;

Considérant le message envoyé au monde politique par les plus de 75.000 participant·e·s à la

Marche pour le Climat du 2 décembre 2018 à Bruxelles, signal réitéré le 27 janvier 2019 par plus de 70 000 participant.e.s, et le message envoyé par des milliers de jeunes lors des marches en Belgique ;

Considérant la directive européenne sur l'efficacité énergétique qui vise à améliorer celle-ci de 32,5% d'ici 2030 et celle concernant les énergies renouvelables qui vise à atteindre en 2030 une part de l'énergie produite à partir de sources renouvelables au niveau de l'Union européenne de 32% ;

Considérant que l'élévation de la température moyenne mondiale depuis l'ère industrielle est liée aux activités humaines ;

Considérant l'objectif de limitation du réchauffement climatique largement sous les 2°C par rapport à l'aire préindustrielle et en poursuivant l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5 °C fixé par l'accord de Paris du 12 décembre 2015 (COP 21) ;

Considérant que nous devons réduire les émissions de gaz à effet de serre comme prévu dans cet accord ;

Considérant les rapports, notamment ceux du GIEC, alertant la communauté internationale quant à l'insuffisance des mesures actuelles pour rencontrer les objectifs fixés dans l'accord de Paris ;

Considérant le retard entre autres de la Belgique pointé par la Commission européenne dans le respect de ses objectifs en matière de production d'énergie renouvelable ;

Considérant la loi-Climat « clé sur porte » proposée par des universitaires ;

Considérant le rôle essentiel que les pouvoirs locaux peuvent et doivent jouer pour lutter contre le dérèglement climatique et que certaines entités territoriales comme Copenhague ou la Californie ont décidé d'agir de manière plus ambitieuse que leur entité nationale ou fédérale ;

Considérant le lancement du processus participatif de l'Agenda 21 à Ganshoren en septembre 2018 et l'objectif de réaliser un programme d'action pour le développement durable à Ganshoren à l'horizon 2020 ;

Considérant l'adoption à l'unanimité de la Motion pour une meilleure qualité de l'air aux abords des écoles situées sur le territoire de la commune de Ganshoren lors du Conseil communal du 20 septembre 2018 ;

Considérant la signature par la commune de Ganshoren de la Charte d'Aalborg le 20 mars 2018 ;

Afin d'initier et de concrétiser la transition, le Conseil communal demande au Collège des Bourgmestre et Echevins de :

1° maintenir un soutien politique ambitieux au processus de l'Agenda 21 tout en élargissant le public touché par le processus participatif, par exemple via la multiplication des outils de communication autour de celui-ci ou la collaboration avec le CPAS ou d'autres acteurs locaux ;

2° poursuivre la collaboration avec Sibelga en vue de développer des outils permettant d'engendrer des économies d'énergie tels que les programmes NRClick et Solarclick ;

3° veiller à l'exemplarité des infrastructures communales sur le plan énergétique et encourager les travaux d'isolation des particuliers ;

4° promouvoir des logements sociaux performants au niveau écologique et social notamment en

prévoyant des budgets pour la rénovation et l'isolation ;

5° revoir d'urgence le Plan Communal de Mobilité et développer une politique de mobilité durable ambitieuse privilégiant la mobilité douce et les transports en commun avec une attention particulière pour les personnes à mobilité réduite et les familles ;

6° promouvoir un réaménagement ambitieux de l'avenue Charles Quint, décourageant le trafic automobile de transit et développant les alternatives en matière de transports en commun, vélos etc., tout en recréant du lien entre les quartiers périphériques à cette avenue ;

7° réaliser les engagements pris lors de l'adoption le 20 septembre 2018 de la Motion pour une meilleure qualité de l'air aux abords des écoles situées sur le territoire de la commune de Ganshoren ;

8° mettre tout en œuvre pour sauvegarder les espaces verts dans notre commune et mettre en place un plan de gestion écologique de ceux-ci ;

9° poursuivre par différents moyens la verdurisation et la végétalisation de notre commune, de nos quartiers et de nos rues afin d'atténuer les îlots de chaleur urbain et de piéger le CO2 dans le sol. Cette végétalisation doit se faire en promouvant les essences indigènes favorisant la préservation de la biodiversité ;

10° mettre en place une campagne visant à faire de Ganshoren une commune Zéro déchets ;

11° former et sensibiliser le personnel communal, et en particulier le personnel enseignant et le personnel en charge des espaces verts, aux enjeux du développement durable, de la lutte contre les changements climatiques et de la préservation de la biodiversité ;

12° sensibiliser les élèves des écoles communales de Ganshoren à la question de l'écologie et de l'avenir de la planète ;

13° promouvoir par tous les moyens et y compris au sein des établissements scolaires une alimentation responsable, locale et durable et une diminution de la consommation de produits carnés ;

14° évaluer, le cas échéant, au sein de l'administration communale, l'opportunité de créer les services adéquats en charge de mettre en place les présents engagements ;

15° inscrire Ganshoren dans le *Global Covenant of Mayors* [1] et dans *Energy Cities* [2], ainsi que rejoindre la dynamique Bruxelles Bas Carbone ;


16° communiquer la présente motion au Premier Ministre et à la Ministre de l'Environnement du Gouvernement fédéral ainsi qu'au Ministre-Président et à la Ministre de l'Environnement du Gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale ;

Demande aux Gouvernements fédéral et bruxellois :

1° que la Belgique rejoigne la *Paris Proof Coalition* de 8 pays européens les plus ambitieux qui plaident pour une hausse immédiate des objectifs européens de réduction des gaz à effet de serre à l'horizon 2030 ;

2° adopte une loi-climat ambitieuse.

[1] *Global Covenant of Mayors* est une alliance internationale de villes et de gouvernements locaux

partageant une vision à long terme commune consistant à promouvoir et à soutenir les actions volontaires visant à lutter contre le changement climatique et à évoluer vers une société résiliente à faibles émissions.  Energy Cities est l'Association européenne des autorités locales en transition énergétique.

Motie voor een ambitieuze gemeente in de strijd tegen de klimaatsverstoring (ingediend door Ecolo-Groen) (Aanvullend)

DE RAAD,

Gelet op artikel 29 van het Huishoudreglement goedgekeurd door de Gemeenteraad in zitting van 25.09.2014 ;

NEEMT KENNIS

Van de tekst van volgende motie:

14 **Interpellation du groupe Ecolo-Groen - "Les infrastructures de loisirs mises à disposition des enfants et des familles" (Complémentaire)**

Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les échevines et échevins,

A travers cette interpellation, je souhaite relayer la préoccupation de nombreuses familles, parents, grand-parents concernant les infrastructures de jeux et de sport à disposition des enfants et familles sur le territoire de la commune de Ganshoren.

Nous avons la chance, à Ganshoren, de disposer de nombreux espaces verts. Ceux-ci font la richesse et la fierté de notre commune. Outre la nécessité de développer leur rôle de poumon vert et d'en faire des lieux de protection de la biodiversité, ces lieux contribuent également à l'amélioration du cadre de vie des Gansshorenoises et Gansshorenois et offrent aux enfants des espaces de rencontre en plein air et à tous des opportunités de rencontre et d'échange entre habitant.e.s du quartier. La pleine mesure de l'importance de ces lieux et de leur bonne gestion, tant sur le plan environnemental, que sur le plan de la cohésion sociale, de la convivialité de notre commune, de la santé et de l'éducation et l'épanouissement de nos enfants et de nos jeunes doit donc être prise.

Nous avons également la chance de disposer d'une piscine récemment rénovée. A nouveau, c'est une infrastructure dont l'accessibilité offre à tout un chacun l'occasion de faire du sport mais également de se divertir en famille ou entre amis tout en resserrant les liens entre les générations.

Cependant, nombreux parents et familles regrettent encore le manque d'adaptation de ces espaces pour les enfants de toutes les tranches d'âge. La rénovation récente du parc du Sippelberg en est un exemple parmi d'autres. On ne peut d'ailleurs que regretter le manque de transparence, d'information des habitants et de participation citoyenne autour de la rénovation de ce parc, qui aurait certainement permis de mettre en lumière les préoccupations relayées ici, et certainement bien d'autres encore. Je relaye donc ici, en annexe à cette interpellation une série de suggestions et de pistes d'améliorations concernant les plaines de jeux à Ganshoren et concernant la piscine, réalisées par Anne Germain, citoyenne et depuis peu mandataire Ecolo pour l'ASBL « Activités sportives, culturelles et de loisirs, et j'attire également votre attention sur le travail réalisé par Bruxelles-Environnement autour du Maillage jeux au niveau régional, qui gagnerait à être réalisé au niveau communal à Ganshoren.

J'en viens donc à mes questions :

1. Envisagez-vous de réévaluer l'ensemble des installations des plaines de jeux ainsi que leur situation dans la commune, afin de déterminer : - leur adaptation aux différentes tranches d'âge et aux différents publics ; - leur intérêt pédagogique, tant en termes de développement psychomoteur que de développement des interactions entre enfants ; - la nécessité, le cas échéant, de mieux fournir certains quartiers en équipements de jeux pour les enfants ?
2. Quels sont vos projets concernant le réaménagement des espaces verts à Ganshoren ? Comment comptez-vous y concilier les objectifs de préservation de la biodiversité et de convivialité dans les quartiers ?
3. Quels types de processus de participation citoyenne allez-vous mettre en place à l'avenir afin de tenir pleinement compte de l'expérience des usagers et riverains de ces espaces et de co-construire avec les citoyens des projets adaptés aux critères politiques et aux attentes des citoyens ?
4. Quelle sera votre politique pour rendre la piscine plus attractive et plus adaptée aux familles ainsi qu'aux différents types de besoins des différents usagers (jeux pour les enfants, nocturnes pour les nageurs, etc.) ?
5. En ce qui concerne le parc du Sippelberg : que prévoyez-vous pour la tranche d'âge 3-6 ans ? Allez-vous remettre des bancs dans l'espace de jeux, permettant aux adultes accompagnants de s'asseoir et discuter entre eux tout en surveillant les enfants ?

Merci d'avance pour votre attention et pour vos réponses,
Marie Fontaine,
Pour le groupe Ecolo-Groen à Ganshoren

Interpellatie van de groep Ecolo-Groen - "De vrije tijdsinfrastructuur ter beschikking gesteld van de kinderen en de families" (Aanvullend)

Secrétariat Communal - Gemeentesecretariaat

15 Question orale d'une Conseillère Communale - Marie Fontaine - Les mesures pour améliorer la transparence sur le site internet de la commune (Complémentaire)

Le Conseil prend connaissance de la question orale (voir annexe) de Mme Marie Fontaine, Conseillère Communale, relative aux mesures pour améliorer la transparence sur le site internet de la commune :

Nous avons appris par la presse que Ganshoren a reçu un prix de la transparence pour avoir ajouté un onglet "transparence" sur le site internet de la commune. Nous nous réjouissons de voir que la transparence est prise à cœur par la nouvelle majorité et de voir se mettre en place des avancées en la matière. Nous souhaitons donc en savoir plus sur la démarche :

- Comment cette initiative s'inscrit-elle dans une réflexion plus large concernant la transparence et la mise à disposition des documents et quels sont les projets en la matière?

- Dans cet onglet "Transparence" :

1. ne faudrait-il pas mettre un lien direct vers le ROI du Conseil communal?

2. projetez-vous d'y rendre directement accessibles les comptes-rendus et interpellations des conseils communaux passés?
3. à propos de comptes-rendus, avez-vous le projet de revoir le format actuel des comptes-rendus du conseil communal, qui sont tout sauf transparents?
3. comptez-vous mettre aisément à disposition des citoyens les différents règlements communaux?
4. pour plus de clarté, ne faudrait-il pas renommer l'onglet relatif au conseil communal "Conseil communal" et non "Conseillers communaux" vu que celui-ci réfère avant tout à l'institution démocratique et à ce qui s'y passe, la transparence concernant les personnes qui y siègent faisant partie d'une démarche plus large
5. dans cette optique de transparence, il est nécessaire d'avoir de la clarté sur le site internet et une facilité d'accès aux informations. Avoir deux pages différentes relatives au Conseil communal (une sous le titre "Politique" et l'autre sous le titre "Transparence") reprenant un contenu différent ne risque-t-il pas finalement de compliquer un accès aisé à l'ensemble des informations?

Mondelinge vraag van een Gemeenteraadslid - Marie Fontaine - Maatregelen voor de transparantie van de internetsite te verbeteren (Aanvullend)

Projet